

VOUS ÊTES PARENT D'UN ENFANT DIAGNOSTIQUÉ « ENFANT INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCE » DONT LA SITUATION SCOLAIRE EST PROBLÉMATIQUE ?

Un nouveau dispositif départemental est mis en place dans le Val-d'Oise.
Son objectif est de favoriser l'épanouissement scolaire
des Enfants Intellectuellement Précoces.

Que propose le groupe départemental ?

- Des actions en direction des équipes enseignantes et des élèves.
- Des conseils aux parents.

Pour qui ?

Pour les élèves du primaire et du secondaire déjà diagnostiqués « Enfants Intellectuellement Précoces » et qui rencontrent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage scolaire.

Comment ?

- En étudiant la situation de votre enfant en réunion de pilotage afin de trouver des solutions adaptées et suivre leur mise en œuvre.
- En aidant les équipes pédagogiques :
 - à comprendre le fonctionnement spécifique de l'élève
 - à aménager les apprentissages en fonction des particularités de votre enfant
 - à gérer la différenciation au sein d'un groupe classe, d'un établissement

Quelles actions mener en faveur de votre enfant avant de recourir au groupe départemental ?

- Discuter avec l'enseignant de votre enfant ou son professeur principal.
- Demander rapidement à rencontrer le psychologue scolaire ou le conseiller d'orientation psychologue, le médecin scolaire, l'infirmière.
- Solliciter une réunion d'équipe éducative.

Quand s'adresser au groupe départemental ?

- Lorsque les actions menées localement n'ont pas abouti à une amélioration des conditions de scolarisation.
- Lorsque les dispositifs scolaires ne sont pas suffisamment adaptés à la situation.
- Lorsque le partenariat école/famille nécessite une médiation extérieure à l'établissement.

Comment s'adresser au groupe départemental ?

Pour toute première demande, un dossier doit être constitué et adressé par voie postale à :

M. Philippe Delamarre
Psychologue, chargé de mission pour les
Enfants Intellectuellement Précoces
Circonscription de Soisy ASH
Les Chênes Bruns - Bd de l'Oise
95000 Cergy-Pontoise

Comment constituer le dossier ?

En remplissant le formulaire ci-joint.

Formulaire de constitution du dossier « Enfant Intellectuellement Précoce »

Informations relatives à l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :	Etablissement (nom - adresse - tél.) :
Date de naissance :	Classe :

Coordonnées de la famille :

Nom et prénom du père :	Téléphone(s) :
Adresse :	Mail :
Nom et prénom de la mère :	Téléphone(s) :
Adresse :	Mail :

**Inspection de
l'Éducation Nationale
Circonscription de
Soisy-ASH**

Affaire suivie par :

Philippe DELAMARRE
Psychologue
Chargé de mission pour les
Enfants Intellectuellement
Précoces

« Les Chênes Bruns »
Boulevard de l'Oise
95000 CERGY

Mail : philippe.delamarre@ac-versailles.fr

Date de la demande :

Motif de la demande :

Cursus scolaire :

Démarches antérieures (prises en charge extérieures, bilans,...) :

→ Pièces à joindre impérativement au formulaire :

- Une copie du bilan psychométrique (WPPSI ou WISC ou WAIS) avec résultats chiffrés et analyse rédigée du psychologue.
- Photocopie des deux derniers bulletins ou livrets scolaires
- Une monographie/un portrait présentant l'enfant (ses relations aux autres, ses centres d'intérêts, ses difficultés, son parcours personnel/scolaire...)

Le dossier complet est à envoyer par voie postale à M. DELAMARRE à l'adresse ci-contre.